

## DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 14/2024

**OBJET :**  
**Affectation des résultats**  
**2023 au budget primitif**  
**2024 des eaux usées**

**Date de convocation :**  
**26/03/2024**

Nombre de délégués

En exercice : 13  
Présents : 9  
Procurations : 2  
Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre,

Le 2 avril à 20 heures 00,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est au siège du Syndicat à Auvers-sur-Oise en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

Etaient présents : Dominique BERNARD, Jean-Pierre COURTOIS, Alexandre DOHY, Pierre-Edouard EON, Jérôme FRANCOIS, Sébastien HUART, Nadège MAGNE, Éric MONTAGNIER, Jean-Pierre OBERTI, délégués titulaires, des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Gilbert POLARD, et Gladys LEBEAU à titre consultatif.

Absents excusés : Abel LEMBA DIYANGI, Bruno MACE qui donne pouvoir à Éric MONTAGNIER, Hubert MARCHAIS qui donne pouvoir à Alexandre DOHY, Isabelle MEZIERES.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre OBERTI.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la nomenclature comptable et budgétaire M49,

**Vu** la délibération n° 01/2024 du 04 mars 2024 adoptant le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget des eaux usées,

**Vu** la délibération n° 02/2024 du 04 mars 2024 adoptant le compte administratif 2023 du budget des eaux usées,

**Considérant que** les résultats de l'exercice 2023 doivent faire l'objet d'une affectation au budget primitif 2024,

**Considérant** les résultats 2023 comme suit :

		dépenses	recettes	solde
section de fonctionnement	résultats de l'exercice	3 155 310,99	3 678 564,18	523 253,19
	résultats antérieurs reportés (ligne 002)	0,00	376 481,48	376 481,48
	résultat à affecter	3 155 310,99	4 055 045,66	899 734,67

		dépenses	recettes	solde
section d'investissement	résultats de l'exercice	3 038 629,30	2 634 571,38	-404 057,92
	résultats antérieurs reportés (ligne 001)	0,00	566 919,93	566 919,93
	solde global d'exécution	3 038 629,30	3 201 491,31	162 862,01

.../...

		dépenses	recettes	solde
reste à réaliser au 31/12/2023	fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	investissement	533 796,29	140 756,77	-393 039,52

		dépenses	recettes	solde
résultats cumulés 2023	fonctionnement	3 155 310,99	4 055 045,66	<b>899 734,67</b>
	investissement	3 572 425,59	3 342 248,08	<b>-230 177,51</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical **décide** d'affecter au budget des eaux usées 2024 les résultats 2023 de la manière suivante :

affectation 2024	prévision d'affectation en réserve (1068)	0,00	<b>548 467,10</b>	
	report en fonctionnement de recettes (002)	0,00	<b>351 267,57</b>	
	report en section d'investissement (001)		<b>162 862,01</b>	

Fait et délibéré en séance les mois, jour et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (information et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Copie conforme à l'originale.

**Le Secrétaire de Séance,  
Jean-Pierre OBERTI**

**Le Président,  
Pierre-Edouard EON**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous-préfecture le : 08/04/2024  
De sa publication le : 09/04/2024  
Sur le site du SIAVOS.

